

COMPTE RENDU PRESSE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le douze juillet à 18h, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le six juillet deux mil vingt-deux, se sont réunis sous la Présidence de Michel

1- Conseil municipal - Démission de Monsieur Laurent LESGENT.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- PREND ACTE de la démission de Monsieur LESGENT Laurent de la liste « Vild'Hirel, Nouvel horizon pour 2020-2026 » et de l'installation au conseil municipal de Madame Anne BECHEREAU appartenant à la même liste au 19 juin 2022.

2- Conseil municipal - Mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE de procéder à la télétransmission des actes réglementaires et des actes budgétaires soumis au contrôle de légalité.

3- Personnel communal - Poste d'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles – Modification du grade de recrutement, de la quotité de travail et des conditions d'accès à l'emploi.

Dans le cadre du départ en retraite de l'agent titulaire du poste au 1^{er} septembre prochain,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE, au 29 août 2022, la création d'un poste permanent d'Agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles à 30,88/35 - *temps de travail annualisé* ainsi que les conditions d'accès à cet emploi pour permettre le recrutement de contractuels,

- SUPPRIME, au 1^{er} septembre 2022, le poste permanent d'Agent Spécialisé principal des Ecoles Maternelles de première classe (30,30/35 - *temps de travail annualisé*).

4- Personnel communal - Adjoint technique en charge de la cantine municipale - Révision du temps de travail et des conditions d'accès à l'emploi.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE, au 29 août 2022, l'augmentation du temps de travail de l'adjoint technique territorial en charge de la cantine pour le porter à 21,17/35 (*temps de travail annualisé*),

- CONSENT, en raison de la disponibilité de l'agent titulaire du poste, au recrutement au 29 août 2022 d'un agent contractuel sur le poste d'agent technique considéré.

5- Personnel communal - Détermination de la valeur du bon cadeau dans le cadre du départ en retraite d'agent.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ADOPTE la valeur du bon cadeau alloué aux agents dans le cadre d'un départ en retraite.

6- SIVU pour la construction et la gestion du centre de secours de Dol de Bretagne - Répartition de l'actif entre les membres et approbation de la dissolution.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE la répartition du solde de la trésorerie du syndicat constaté à la date du 1er janvier 2022 ainsi que celle de la répartition du produit de la vente de parcelle cadastrée 35010 D 1252 d'une contenance de 2 936 m² ;

- APPROUVE la dissolution du Syndicat dès lors que toutes les opérations de liquidation auront pu être réalisées.